

<p align="center">REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE SX 85 ESPOIR</p>
--

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce championnat, tous les coureurs qualifiés en Championnat de France Cadet 2012 et les pilotes désignés par l'entraîneur national.

Tous les coureurs doivent être titulaires d'une licence délivrée par la FFM Inter Jeune, NJC ou NCA. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Age des pilotes :

Minimum : 12 ans

Maximum : 15 ans

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes devront avoir 15 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Cylindrée : La cylindrée imposée est 85cc.

NOTA - Les plaques numérotées des machines seront : fond blanc / numéros noirs.

ARTICLE 2 - NUMERO DE COURSE

Les pilotes ayant un numéro de course identique dans le Championnat de France Cadet garderont leur numéro. Pour les autres pilotes, les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2012 (voir article 6.2 du règlement Général).

ARTICLE 3 - FORMULE

La formule sera la même que pour le Championnat de France de Supercross.

A savoir :

- Essais Libres
- Essais Chronométrés
- Demi-finales,
- Repêchage,
- Finale.

Ces épreuves se dérouleront sur des pistes de SX suivant les normes définies par la Commission Nationale de Motocross.

Si un pilote est reconnu d'un niveau insuffisant pour la pratique du supercross, il sera arrêté par le directeur de course (son engagement ne lui sera pas remboursé).

ARTICLE 4 – EPREUVES

Chaque pilote effectuera deux séances d'essais d'une durée de 5 mn plus une séance d'essais chronométrés de 7 mn afin d'établir les deux demi-finales et l'entrée en grille. Pour les épreuves se déroulant sur deux jours, il n'y aura qu'une séance d'essais libres le 2^{ème} jour.

Chaque départ de course sera précédé d'un tour de reconnaissance.

A l'issue des deux demi-finales de 13 pilotes, les 5 premiers seront retenus pour la finale.

Un repêchage de 16 pilotes permettra de retenir les 5 premiers afin d'obtenir 15 pilotes pour la finale.

- Mise en place à la grille :

- Avant et au moment du départ, il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille.
- Avant et au moment du départ, seuls les pilotes pourront accéder derrière la grille et modifier leur place de départ sans utiliser d'outil.
- A la mise en place à la grille, les mécaniciens pourront accéder à la grille avec leur pilote afin de les aider à mettre le bloc fourche et les cales. Au signal du directeur de course, ils devront évacuer cette zone.

Le non respect de ces prescriptions pourra entraîner une amende de 75 € retenue sur les prix d'arrivée.

Nota : Si le nombre de pilotes présents est supérieur à l'admission directe en demi-finale, ils seront répartis en autant de groupes que nécessaire (le nombre de pilotes par groupes étant établi en fonction de la capacité de la piste). Les essais chronométrés qualifieront les 26 pilotes les plus rapides d'un classement scratch pour être admis aux demi-finales. Dans le cas où un ou plusieurs pilotes qualifiés seraient dans l'impossibilité de participer à ces demi-finales, ils seraient remplacés par les premiers non qualifiés.

Si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas 15, trois manches de 5 mn plus 1 tour seront organisées dans la soirée. Un classement général sera établi par l'addition des points des trois manches pour déterminer le classement du Championnat de France.

ARTICLES 5 – ETABLISSEMENT DES GROUPES

Les groupes seront établis à partir de la grille hiérarchique des pilotes à savoir :

- 1^{er} groupe : en fonction du classement du championnat (année précédente pour la 1^{ère} épreuve, provisoire pour les autres) ;
- 2^{ème} groupe : toujours en fonction des classements, suivi des pilotes non classés placés dans l'ordre de leur numéro de course.

ARTICLE 6 – BAREME DES POINTS

Le barème sera la même que pour le Championnat de France de Supercross.

Les 15 premiers pilotes de la finale marqueront des points suivant cet ordre :

1 ^{er}	20 points	6 ^{ème}	10 points	11 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	17 points	7 ^{ème}	9 points	12 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	15 points	8 ^{ème}	8 points	13 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	13 points	9 ^{ème}	7 points	14 ^{ème}	2 points
5 ^{ème}	11 points	10 ^{ème}	6 points	15 ^{ème}	1 point

ARTICLE 7 – PRIX

- Prix d'Arrivée :

Chaque coureur qualifié pour les demi-finales percevra une prime de qualification de 80 €. Chaque pilote qualifié pour la finale percevra les primes suivantes :

1 ^{er}	25 €	6 ^{ème}	15 €	11 ^{ème}	10 €
2 ^{ème}	22 €	7 ^{ème}	14 €	12 ^{ème}	9 €
3 ^{ème}	20 €	8 ^{ème}	13 €	13 ^{ème}	8 €
4 ^{ème}	18 €	9 ^{ème}	12 €	14 ^{ème}	7 €
5 ^{ème}	16 €	10 ^{ème}	11 €	15 ^{ème}	6 €
Total = 206 €					

Total plateau :

26 pilotes qualifiés x 80 € + 206 € = 2 286 €

Dans le cas d'une épreuve se déroulant sur 3 manches, les primes seront calculées en fonction des points acquis au classement général.

ARTICLE 8 – HORAIRES

EPREUVE NOCTURNE

10 h 00 -14 h 00	Contrôles Administratif et Technique
15 h 00	1ère séance essais libres groupe A – 5 mn
15 h 10	1ère séance essais libres groupe B – 5 mn
Libre Organisateur	
16 h 00	2ème séances essais libres Groupe A - 5 mn
16 h 10	2ème séance essais libres Groupe B – 5 mn
17 h 20	Séance essais chronométré Groupe A – 7 mn
17 h 30	Séance essais chronométré Groupe B – 7 mn

Horaires de la soirée

20 h 15	1ère Demi-Finale 5 mn + 1 tour (5 qualifiés).
20 h 25	2 ^{ème} Demi-Finale 5 mn + 1 tour (5 qualifiés)
21 h 35	Repêchage 5 mn + 1 tour (5 qualifiés)
22 h 45	Finale 7 mn + 1 tour

Pour les épreuves se déroulant en journée, les horaires sont laissés libres.

ARTICLE 9 – EPREUVES ORGANISEES DANS LE CADRE D'UN AUTRE CHAMPIONNAT

- Championnat se déroulant dans le cadre du Championnat de France SX Outdoor :
 - Voir règlement du Championnat de France Supercross.

- Championnat se déroulant dans le cadre d'un Championnat de France SX Indoor ou d'un SX UEM ou International :
 - Le nombre de pilotes admis sera défini en fonction de la capacité de la piste et ne pourra excéder celui précisé dans le règlement particulier de l'épreuve (minimum 12 pilotes).

Coût du plateau : exemple pour 12 pilotes

Voir tableau des primes =	185,00 €
12 primes de qualifications à 80 € =	960,00 €
Total par jour =	1 145,00 €

ARTICLE 10 - ROLE DES OFFICIELS

- Voir règlement du Championnat de France Supercross.

ARTICLE 11 - APPLICATION DU REGLEMENT

- Voir règlement du Championnat de France Supercross.

ARTICLE 12 - RECLAMATION

- Voir règlement du Championnat de France Supercross.